



Commission de l'agriculture

2321 - Alimentation en eau potable et assainissement

Attribution de subvention au titre de l'alimentation en eau potable - Modificatif

Rapport n° CP/2011/551

Service gestionnaire :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Résumé :

Le présent rapport vise à modifier l'attribution d'une subvention pour des travaux de renforcement-renouvellement du réseau d'eau potable.

Par décision du 6 juin 2011, le SIVOM de Diemeringen a bénéficié d'une subvention de 21 780 €, pour le renforcement-renouvellement du réseau d'eau potable au Nord du Quai de l'Eichel à Diemeringen. Cette subvention correspond à 66 % d'un montant de travaux de 66 000 € HT.

Or, une erreur sur le taux de subvention a été commise lors de l'instruction de ce dossier par nos services. Le taux de subvention inscrit dans le contrat pluriannuel 2009-2011 est de 80 %, soit un montant de subvention de 26 400 € HT.

Aussi, je vous propose d'annuler la subvention de 21 780 € attribuée le 6 juin 2011 au SIVOM de Diemeringen, et de lui allouer une subvention 26 400 € représentant 80 % du montant subventionnable des travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au SIVOM de Diemeringen, une subvention de 26 400 € représentant 80 % du montant subventionnable des travaux, soit 66 000 € H.T.

Cette aide annule et remplace celle allouée au SIVOM de Diemeringen pour le même objet par délibération de la commission permanente du 6 juin 2011, à la suite d'une erreur commise sur le taux de subvention.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL